



PROVINCE DE NAMUR
Arrondissement de DINANT
Commune de HOUYET

AVIS

APPEL A CANDIDATURE EN VUE DE SELECTIONNER UN CANDIDAT GESTIONNAIRE DE RESEAU DE DISTRIBUTION POUR LA GESTION DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE HOUYET POUR UNE DUREE DE 20 ANS, EN VUE DE LE PROPOSER A LA CWAPE

Suite à l'avis relatif au renouvellement du gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz du 10/02/2021 publié par le ministre de l'énergie au moniteur belge du 16/02/2021, le Conseil communal réuni en séance du 01/09/2021 a décidé de lancer un appel à candidature pour le renouvellement du gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité.

L'acte de candidature contient :

- Les nom et adresse du candidat, ainsi que de ses représentants légaux ;
 - Une copie de l'avis CD-20j15-CWaPE-1869 ;
 - Une copie du rapport annuel (électricité) : Qualité des prestations 2019 ;
 - Un dossier reprenant :
- La stratégie du candidat en faveur de la transition énergétique
Les candidats remettront un dossier expliquant la stratégie envisagée dans le cadre de la transition énergétique. Ce dossier comprendra un maximum de 30 pages.
 - La capacité du candidat à garantir la continuité de ses missions de service public
Les candidats devront détailler, par tous les moyens utiles, qu'ils disposent de la taille suffisante par rapport à l'ambition dont ils font preuve quant à la procédure de renouvellement. Le rapport taille/ambition devra ainsi permettre au Conseil communal de déterminer si le candidat dispose des capitaux, de l'organisation, des ressources humaines (liste non exhaustive) suffisants pour rencontrer les exigences liées aux marchés communaux ainsi envisagés.

- La qualité des services d'exploitation du/des réseaux et des services de dépannage du candidat

Les candidats devront détailler la manière avec laquelle leurs services sont organisés et ce, en reprenant les critères suivants (liste exhaustive) conformes aux statistiques remises annuellement à la CWaPE :

A. Durée des indisponibilités en Moyenne Tension (Heure/Minute/seconde) :

- i. La durée des interruptions d'accès non planifiés et ce, en 2017, 2018 et 2019.

B. Interruptions d'accès en basse tension :

- i. Nombre de pannes par 1000 EAN
- ii. Nombre de pannes par 100 km de réseau (basse tension) et ce, pour 2017, 2018 et 2019

C. Plaintes relatives à la forme d'onde de tension en basse tension :

- i. Nombre total de plaintes reçues par 1000 EAN (basse tension) et ce, en 2017, 2018 et 2019

D. Offres et raccordements :

- i. Nombre total d'offres (basse tension)
- ii. Pourcentage des dossiers avec dépassement de délai ayant pour cause le GRD et ce, pour 2017, 2018 et 2019
- iii. Nombre total de raccordements (basse tension)
- iv. Pourcentage des dossiers avec dépassement de délai ayant pour cause le GRD et ce, pour 2017, 2018 et 2019

E. Coupures non programmées :

- i. Nombre total de coupures non programmées par 1000 EAN (basse ou moyenne tension) et ce, pour 2017, 2018 et 2019
- ii. Temps moyen d'arrivée sur site et ce, pour 2017, 2018 et 2019
- iii. Temps d'intervention moyen et ce, pour 2017, 2018, et 2019

- Les services proposés par le candidat aux utilisateurs du réseau de distribution

Les candidats devront détailler les services qu'ils proposent aux usagers de leurs réseaux et ce, en précisant a minima :

- Les bureaux d'accueil accessibles pour les usagers ;
- Les créneaux horaires d'ouverture de ceux-ci ;
- L'éventail des moyens de communication mis à disposition des utilisateurs

- Les informations financières au terme des années 2020, 2019 et 2018 :
 - La part des fonds propres du GRD ;
 - Les dividendes versés aux actionnaires ;
 - Les tarifs de distribution en électricité et gaz.

- Audition préalable au sein du Conseil communal
 - Le Conseil communal se réserve le droit d'entendre les candidats ayant remis un dossier de candidature et ce, avant l'adoption de la décision visant à proposer un candidat. Cette audition a pour objectif d'entendre les explications des candidats quant au respect des critères susmentionnés. Celle-ci peut se faire en séance publique du Conseil communal ou en commission (telle que visée par l'article L1122-34 du CDLD).

Sous peine d'irrecevabilité, les dossiers de candidatures sont adressés au Collège communal par courrier postal recommandé, à l'adresse suivante : rue Saint-Roch n°15 à 5560 HOUYET et ce pour le 15 octobre 2021 :

Une copie du dossier de candidature, sous format électronique, doit être tenue à disposition et fournie à première demande.

La commune se réserve le droit d'adresser toute question qu'elle estimerait nécessaire à l'examen du dossier du candidat. Les réponses complémentaires des candidats intéressés aux questions de la ville/commune sur leurs offres devront être adressées pour le 15 novembre 2021.